

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI 2020

L'an deux-mille-vingt, le mercredi 27 mai à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mai 2020 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

Présents : 27

M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LUGAND, Mme ROLLAND, M. BOUÉ, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme DESFOUX, M. LE VERGER, Mme PEZON, M. BLANDIN, Mme FERRÉ, M. BRÉAL, Mme LEGRAND, M. PETER, Mme MONHAROUL, M. AUBIN, Mme THEBAULT, M. DOUARD, Mme DELONGLÉE, M. LECELLIER, Mme BLANCHARD, M. DESMOTS, Mme PORAS, M. MOQUET, Mme REICHSTADT, M. GUIBERT.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire : Madame Elisa LEGRAND a été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

Institution et vie politique :

- 1) Election du Maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) élection des adjoints

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu

Institution et vie politique :

- 4) Indemnités de fonction
- 5) Délégation consenties au Maire par le conseil municipal
- 6) CCAS – Détermination du nombre de membres et élection des représentants

Commande publique :

- 7) Cimetière - Approbation des études stade Avant-Projet Définitif (APD)
- 8) Avenants Dojo - danse – Espace jeunes
- 9) Assainissement – validation appel d'offres

Finances locales :

- 10) Subvention Rue des Arts

Domaine et Patrimoine :

11) Domaine et Patrimoine - Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Institution et vie politique – Election du Maire

M. Thierry RESTIF est proclamé maire et est immédiatement installé.

Institution et vie politique – Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal par vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés fixe à huit le nombre des adjoints au maire de la commune.

Institution et vie politique – Election des adjoints

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Annick PÉRON. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1. Annick PÉRON
2. Bertrand BLANDIN
3. Isabelle ROLLAND
4. Benoît LUGAND
5. Véronique RUPIN
6. Henri AUBRÉE
7. Mathilde THEBAULT
8. Denis LE VERGER

M. le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

34-20 Institution et vie politique – Indemnités de fonction

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés fixe à compter du 28 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint :

- 1^{er} adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- autres adjoints : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

35-20 Institution et vie politique – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés confie à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, ou à son adjointe Annick PÉRON, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, certaines des délégations prévues par le CGCT.

36-20 Institution et vie politique – Désignation de représentants au CCAS

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés fixe à 7 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de Retiers en sachant que le nombre des membres élus par le Conseil Municipal sera égal au nombre des membres nommés par le Maire.

Mme Isabelle ROLLAND, Mme Murielle FERRÉ, Mme Valérie PEZON, M. Bertrand BLANDIN, M. Frédéric PETER, Mme Isabelle DELONGLÉE et M. Henri AUBRÉE sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS de Retiers.

37-20 Commande publique – Cimetière - Approbation APD

Le Conseil municipal, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le projet d'extension de cimetière communal, au stade de la phase Avant-Projet Définitif (APD), pour

un montant estimatif de 450 867,50€ HT et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à **42 378,15 €HT**.

38-20 Commande publique – Marché public Dojo, Salle de danse et Espace jeunes - Avenants

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant à intervenir au lot n°1 – entreprise GIBOIRE pour un montant de + 3 570.00€ HT portant le marché du lot n°1 de 95 500,00 € HT à 99 070,00 € HT.
- approuve l'avenant à intervenir au lot n°2 – entreprise CHANSON pour un montant de + 5 014.60€ HT portant le marché du lot n°2 de 590 000,00 € HT à 595 014,60 € HT

39-20 Commande publique – Marché public - Attribution du marché public de travaux de remplacement du réseau d'évacuation des eaux pluviales rue Joseph Lancelot

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés attribue le marché public à procédure adaptée relative aux travaux collecteur eaux pluviales, ouvrages annexes et branchements à l'entreprise Plançon Bariat de La Guerche de Bretagne pour un montant en option n°2 de 169 640.00 € HT.

40-20 Finances publiques – Subvention Rue des Arts

Le Conseil municipal, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le versement d'une subvention de 300€ à Rue des Arts pour 2020, en soutien au spectacle vivant, dans cette période de crise sanitaire.

41-20 Domaine et patrimoine – Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

L'assemblée par vote à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les horaires d'éclairage public suivants :

- Du 16 aout au 14 mai, l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 6h00, tous les jours et sur la totalité de l'agglomération.
- Du 15 mai au 15 août (période estivale) : l'éclairage public sera totalement éteint en raison du peu de temps de déclenchement des points lumineux.
- L'éclairage public sera permanent durant les nuits du 13/07, 24/12 et 31/12.

Compte-rendu des délégations confiées au Maire par le conseil municipal

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section ZI n° 29, 28, 160 et 27 sises 14 au Lieu-dit La Gérardais, appartenant à M. CLOUET (décision n°2020.11U)
- Section AB 446 sise 10 rue Paul Daussy, appartenant à M. MARCHAND et Mme RUPIN (décision n°2020.12U)
- Section AD 156 et 157 sises 10 bd Alphonse Richard, appartenant à M. et Mme GUILLOUX (décision n°2020.13U)
- Section AB 608 sise 4 rue Robert Schuman, appartenant à M. BRISSET et Mme NICOLAS (décision n°2020.14U)
- Section ZI n° 512 sise 5 rue des Mésanges, appartenant à Mme MATHURIER (décision n°2020.15U)
- Section AC 491 sise 3 rue du Commandant Charcot, appartenant à MM RINCEL (décision n°2020.16U)

- Section AC 839 ET 814 sises au lieu-dit La Porte, appartenant à M. BOUCAULT (décision n°2020.20U)
 - **Commande publique**
- Contrat d'assistance à maîtrise publique confiée à la SEM Breizh pour l'opération rue Auguste Pavie, pour une rémunération à prix ferme non actualisable de 10 095€ HT (décision n°2020.17)
- Contrat de maîtrise publique confiée à Le Gall Eude Ingénierie pour le futur lotissement communal du Sabot Doré, pour une rémunération de 10 425€ HT (décision n°2020.18)
 - **Finances publiques**
- Demande de subvention de 50 000€ sollicitée auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du volet 2 du contrat de territoire pour la construction de l'espace jeunes avec Fablab (décision n°2020.19)
 - **Domaine et patrimoine :**
- Report du loyer de l'association La Cabane aux Fées pour le mois d'avril 2020 (décision n°2020.21)
- Report du loyer de l'association La Cabane aux Fées pour le mois de mai 2020 (décision n°2020.22)
- Occupation de la maison 9 rue Georges Clémenceau par la Maison de Santé Pluridisciplinaires pour y entreposer des EPI (décision n°2020.23)
 - **Remboursement de sinistres :**
- Remboursement de 200€ par MMA pour la réparation d'un ilot
- Remboursement de 1980€ par la SMACL pour la réparation de 3 sépultures endommagées
 - **Cimetière**
- Concession n° 1826 d'une durée de 50 ans.

A Retiers, le 28 mai 2020

Thierry RESTIF

